



# **GUIDE DE DE DEMANDE DU CERTIFICAT DE MEMBRE DÉBUTANT – DIPLÔMÉS INTERNATIONAUX**

**Ordre des audiologistes et des orthophonistes de l'Ontario**

## TABLE DES MATIÈRES

1.	Introduction .....	2
2.	Certificat de membre débutant .....	2
3.	Critères d'inscription .....	2 - 4
4.	Comment faire une demande.....	4 - 5
5.	Présentation de la demande de certificat de membre débutant .....	5
6.	Présentation du formulaire A : Cours obligatoires.....	5 - 7
	a) Processus de communication de base .....	6
	b) Domaines connexes .....	6
	c) Domaine professionnel principal .....	7
	d) Domaine professionnel secondaire.....	7
7.	Présentation du formulaire B (résumé des heures de stage clinique) .....	7 - 8
8.	Présentation du formulaire C (vérification de l'inscription/autorisation d'exercer) .....	8
9.	Documents à fournir à l'appui .....	8 - 12
	a) Preuve de citoyenneté canadienne ou du statut au Canada.....	8
	b) Preuve de changement de nom.....	8
	c) Relevés de notes officiels.....	9
	d) Lettre du directeur du programme d'études.....	9
	e) Documents traduits.....	9
	f) Plan de cours .....	10
	g) Évaluation de l'équivalence des diplômes .....	10
	h) Vérification de la maîtrise du français ou de l'anglais .....	11 - 12
10.	Présentation du formulaire d'inscription du certificat de membre débutant .....	12 - 13
	a) Nom du mentor .....	12
	b) Renseignements au sujet de l'emploi .....	12
	c) Assurance-responsabilité professionnelle.....	13
11.	Frais .....	13 - 15
12.	Processus d'examen des demandes.....	15
13.	Examen du dossier par le Comité d'inscription .....	15 - 16
14.	Appel de la décision .....	16 - 17
15.	Remarque importante.....	17
16.	Annexe .....	18

## INTRODUCTION

La pratique de l'audiologie et de l'orthophonie en Ontario est régie par la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées* et la *Loi de 1991 sur les audiologistes et les orthophonistes*.

Avant de pouvoir travailler à titre d'audiologiste ou d'orthophoniste en Ontario, il faut s'inscrire auprès de l'Ordre des audiologistes et des orthophonistes de l'Ontario (ci-après appelé « l'Ordre » ou « l'OAOO »). L'inscription auprès de l'Ordre permet au membre d'utiliser les titres protégés « audiologiste », « orthophoniste », « logopède » ou une variante ou abréviation de ces titres. L'inscription donne aussi le droit de se présenter comme une personne qualifiée pour exercer en Ontario et pour accomplir les actes de sa profession qui lui sont autorisés par la *Loi de 1991 sur les audiologistes et les orthophonistes*.

L'Ordre prend très au sérieux la question de la pratique non autorisée. Toute personne qui exerce la profession sans s'inscrire commet une infraction grave passible de sanctions disciplinaires et d'amendes.

Pour toute question au sujet de l'inscription, veuillez communiquer avec l'adjointe de programme des Services d'inscription de l'OAOO :

Par téléphone : 416-975-5347, poste 213, ou 1-800-993-9459, poste 213 (numéro sans frais en Ontario)

Par courriel : [cprashad@caslpo.com](mailto:cprashad@caslpo.com)

Par la poste : OAOO, 3080, rue Yonge, bureau 5060, C.P. 71, Toronto (Ontario) M4N 3N1

## CERTIFICAT DE MEMBRE DÉBUTANT

L'Ordre attribue un certificat de membre débutant aux postulants nouvellement diplômés d'un programme de maîtrise en audiologie ou en orthophonie, aux postulants qui possèdent moins de deux années d'expérience professionnelle dans une autre province, un autre État ou pays ou aux postulants qui n'ont pas exercé à titre professionnel depuis plus de trois ans. Le membre débutant est encadré par un mentor pendant au moins six mois. Pendant cette période, il doit accomplir un minimum de 500 heures de soins aux patients.

## CRITÈRES D'INSCRIPTION

Le postulant doit satisfaire à toutes les exigences d'inscription (pouvant ou non faire l'objet d'une exemption) prévues au Règlement de l'Ontario 21/12 ([www.e-laws.gov.on.ca/html/regs/english/elaws\\_regs\\_120021\\_e.htm](http://www.e-laws.gov.on.ca/html/regs/english/elaws_regs_120021_e.htm)).

### DIPLÔMES EXIGÉS

Si vous avez été formé à l'étranger et que vous voulez obtenir un certificat d'inscription à titre d'audiologiste ou d'orthophoniste en Ontario, vous devez avoir complété avec succès un programme de maîtrise en audiologie ou en orthophonie, ou les deux, jugé par un sous-comité du Comité d'inscription de l'Ordre comme étant équivalent aux programmes agréés de maîtrise en audiologie et en orthophonie offerts au Canada.

### VÉRIFICATION DE L'ATTRIBUTION DU DIPLÔME UNIVERSITAIRE

Si le diplôme universitaire n'a pas encore été attribué, vous devez présenter une lettre du directeur (ou remplaçant désigné) du programme universitaire confirmant que vous avez satisfait à toutes les exigences du diplôme (c.-à-d. tous les cours, stages, projets de recherche et thèses) et la date à laquelle le diplôme sera attribué.

## VÉRIFICATION DU CONTENU DU PROGRAMME D'ÉTUDES EN AUDIOLOGIE OU EN ORTHOPHONIE:

Pour être considéré satisfaisant, votre programme d'études en audiologie ou en orthophonie doit comprendre au minimum :

1. 270 heures de cours sur les processus de communication de base incluant :
  - i. les fondements anatomiques et physiologiques du développement normal de la parole, du langage et de l'audition
  - ii. les fondements et processus physiques de la production et de la perception de la parole et de l'audition
  - iii. les processus de perception et les variables psycholinguistiques liés au développement normal et à l'utilisation de la parole, du langage et de l'audition.
  
2. 200 heures de cours dans des domaines connexes, notamment :
  - i. l'étude des comportements humains normaux et anormaux
  - ii. la statistique
  - iii. l'organisation administrative des programmes d'orthophonie et/ou d'audiologie.
  
3. 360 heures de cours dans le domaine professionnel principal (majeure) incluant l'étude approfondie des troubles de la parole et du langage ou du fonctionnement et de l'évaluation clinique de l'audition et du traitement des troubles de communication.

Pour protéger la population, le Comité d'inscription de l'Ordre a défini « l'étude approfondie des troubles de la parole et du langage, du fonctionnement et de l'évaluation clinique de l'audition et du traitement des troubles de communication » comme comprenant au moins le contenu suivant :

### Pour les majeures en orthophonie :

- Troubles développementaux phonologiques ou de l'articulation
- Troubles de la parole d'origine neurologique
- Troubles du développement du langage
- Troubles acquis du langage
- Troubles de la voix
- Troubles de la résonance et troubles liés à des facteurs structuraux
- Troubles de fluidité
- Communication suppléante et alternative
- Dysphagie

### Pour les majeures en audiologie :

- Troubles d'audition (périphériques et centraux)
- Mesure de l'audition
- Audiologie diagnostique
- Mesures électrophysiologiques
- Amplification avancée (systèmes, sélection, appareillage, vérification et validation)
- Aides auditives implantables
- Systèmes d'instrument (étalonnage, entretien)
- Audiologie pédiatrique
- Rééducation auditive (enfants et adultes)
- Perte auditive professionnelle

4. 90 heures de cours dans le domaine professionnel secondaire (mineure) soit l'étude de l'audiologie pour les majeures en orthophonie et l'étude de l'orthophonie pour les majeures en audiologie.
5. 300 heures de stage clinique surveillé et agréé par l'université auprès d'enfants et d'adultes présentant des troubles de communication variés dans le domaine faisant l'objet de la demande d'inscription, dont
  - i. au moins 225 heures de pratique dans le domaine professionnel principal;
  - ii. au moins 20 heures dans le domaine de la mineure.

### **COMPÉTENCE LINGUISTIQUE EN FRANÇAIS OU EN ANGLAIS**

Vous devez être capable de communiquer efficacement en anglais ou en français. Si votre langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais et si vous avez fait la totalité de vos études universitaires en orthophonie ou en audiologie dans une langue autre que le français ou l'anglais, vous devez fournir à l'Ordre la preuve de votre maîtrise du français ou de l'anglais en obtenant la note de passage à un des tests de compétence linguistique reconnus par l'Ordre.

### **CITOYENNETÉ CANADIENNE, STATUT DE RÉSIDENT PERMANENT OU PERMIS DE TRAVAIL VALIDE**

Vous devez fournir à l'Ordre une preuve de citoyenneté canadienne, de statut de résident permanent ou d'autorisation d'exercer la profession d'audiologiste ou d'orthophoniste en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (loi du Parlement canadien).

Veillez noter, toutefois, que l'Ordre évaluera vos qualifications en vue de l'inscription avant votre immigration au Canada.

### **INSCRIPTION OU AUTORISATION D'EXERCER ANTÉRIEURE DANS UN AUTRE TERRITOIRE CANADIEN OU ÉTRANGER**

Vous devez fournir la confirmation de votre inscription ou autorisation d'exercer antérieure dans une autre province, un autre État ou pays. L'Ordre peut vous dispenser de cette exigence s'il n'existe pas d'organisme de réglementation, d'autorisation ou de certification dans votre territoire antérieur.

## **COMMENT FAIRE UNE DEMANDE**

**Étape 1 :** Lisez le guide au complet avant de commencer les démarches. Si vous avez des questions, communiquez avec l'Ordre par courriel à [cprashad@caslpo.com](mailto:cprashad@caslpo.com) ou par téléphone au numéro 416-975-5347, poste 213.

**Étape 2 :** Obtenez tous les documents que vous devrez inclure dans votre demande. Vous pouvez demander aux établissements d'enseignement de nous envoyer certains documents directement. Si ces documents nous parviennent avant votre demande, nous les classerons en attendant de recevoir votre demande. Tous vos documents doivent être en français ou en anglais. Si vos documents sont dans une autre langue, vous êtes responsable de les faire traduire avant de nous les faire parvenir.

**Étape 3 :** Envoyez votre demande, y compris les frais administratifs exigés et tous les documents à l'appui.

**Étape 4 :** Sur réception de la demande, des documents et des frais établis, l'Ordre vérifie si vous répondez à toutes les exigences. Il est important pour vous de comprendre que les exigences de l'inscription sont fondées sur les lois et les normes professionnelles en vigueur en Ontario.

Si l'on détermine que vous répondez à tous les critères d'inscription, vous devrez ensuite présenter un formulaire d'inscription du certificat et acquitter le reste des frais exigés avant de recevoir votre certificat d'inscription.

Si vous ne répondez pas à tous les critères d'inscription, votre demande sera acheminée au Comité d'inscription de l'Ordre afin d'être examinée plus en détail. Le Comité d'inscription étudie la demande et vous informe par écrit de sa décision.

## PRÉSENTATION DE LA DEMANDE DE CERTIFICAT DE MEMBRE DÉBUTANT

Assurez-vous d'indiquer tous les renseignements demandés et de signer votre déclaration. Les demandes incomplètes retarderont le processus d'approbation.

### Nom

Le nom affiché au tableau public de l'Ordre doit correspondre au nom complet que vous avez indiqué dans votre demande d'inscription initiale.

Si vous devez faire apporter des changements à votre nom après la présentation de votre demande, veuillez nous fournir la preuve de changement de nom (certificat de mariage/divorce ou preuve légale de changement de nom).

Le fait d'exercer sous un nom autre que le nom utilisé pour votre inscription à l'OAOO est considéré comme une faute professionnelle. Le nom qui paraît au tableau de l'OAOO doit être le nom que vous utilisez lorsque vous dispensez vos services.

### Adresse

Vous devez indiquer votre adresse domiciliaire sur ce formulaire ainsi que votre code postal. Votre adresse domiciliaire ne sera pas affichée au tableau public sauf si vous l'inscrivez par la suite en tant qu'adresse professionnelle.

**La loi oblige le registrateur de l'Ordre à afficher l'adresse professionnelle de tous les membres de l'Ordre. C'est votre responsabilité d'informer l'Ordre de tout changement à votre adresse domiciliaire ou professionnelle.**

### Adresse de courriel

L'Ordre utilisera cette adresse de courriel pour communiquer avec vous par voie électronique durant le processus d'inscription. Assurez-vous d'indiquer l'adresse de courriel que vous voulez que l'Ordre utilise.

### Conduite antérieure

Veuillez répondre à toutes les questions honnêtement. Vos réponses seront gardées strictement confidentielles et ne seront utilisées qu'aux fins de l'inscription. Toute fausse déclaration relative à votre conduite passée (ou à tout autre aspect de votre demande) est un motif valable de refus de vous inscrire. Si vous êtes déjà inscrit, le Conseil de l'Ordre peut révoquer votre inscription si vous êtes trouvé coupable de fausse déclaration.

Si vous avez répondu « oui » à une question dans la demande d'inscription, veuillez fournir un résumé détaillé des circonstances de votre situation. L'Ordre pourrait vous demander de fournir d'autres détails ou de clarifier certains renseignements au besoin.

### Déclaration

N'oubliez pas de signer le formulaire. Veuillez noter que toute fausse déclaration portée à l'attention de l'Ordre peut entraîner la révocation de votre certificat d'inscription.

## PRÉSENTATION DU FORMULAIRE A : COURS OBLIGATOIRES)

Pour faire une demande de certificat d'inscription, il faut avoir une maîtrise en audiologie ou en orthophonie, ou les deux, conformément au paragraphe 5(2) du Règlement de l'Ontario 21/12.

Tous les postulants doivent remplir la section sur les cours obligatoires. Les cours obligatoires (formulaire A) reflètent les heures de cours minimums exigées pour exercer en Ontario.

Pour répondre aux exigences au niveau des cours, vous pouvez compter vos cours universitaires de premier et deuxième cycles. Veuillez noter que l'Ordre ne reconnaît que les cours de niveau universitaire pour satisfaire aux exigences de l'inscription. L'Ordre n'accepte pas les cours de collèges communautaires (p. ex. collèges d'arts appliqués et de technologie ou l'équivalent).

« Heures de cours » désigne le nombre total d'heures de cours suivis. Cela comprend les cours magistraux, les classes dirigées/individuelles et les séminaires. Les heures de stages universitaires ne peuvent pas être comptées sur le formulaire A. De plus, les heures d'autoformation (p. ex. rédaction de dissertations, recherches, lectures, travaux, projets, etc.) ne peuvent pas être comptées pour répondre aux exigences de l'Ordre.

Un cours de deux heures par semaine offert sur une période de 11 semaines totaliserait 22 heures. Un cours de trois heures par semaine offert sur une période de 15 semaines totaliserait 45 heures. Veuillez noter que les heures d'autoformation (activités autodidactes) ne peuvent pas être utilisées pour satisfaire aux exigences de l'Ordre.

Vous pouvez calculer vos heures de cours en utilisant le nombre d'heures-crédits par semestre ou trimestre pour chaque cours. L'OAOO exige les minimums suivants :

<b>PROCESSUS DE COMMUNICATION DE BASE</b>	<b>DOMAINES CONNEXES</b>	<b>DOMAINE PROFESSIONNEL PRINCIPAL</b>	<b>DOMAINE PROFESSIONNEL SECONDAIRE</b>
270 heures de cours, ou 18 heures-crédits/semestre, ou 27 heures-crédits/trimestre	200 heures de cours, ou 14 heures-crédits/semestre, ou 20 heures-crédits/trimestre	360 heures de cours, ou 24 heures-crédits/semestre, ou 36 heures-crédits/trimestre	90 heures de cours, ou 6 heures-crédits/semestre, ou 9 heures-crédits/trimestre

#### **PROCESSUS DE COMMUNICATION DE BASE - (minimum de 270 heures)**

Les cours dans ce domaine devraient inclure :

- les fondements anatomiques, physiologiques et neurologiques du développement normal de la parole, du langage et de l'audition (p. ex. neuroscience, anatomie/physiologie humaine)
- les fondements et processus physiques de la production et de la perception de la parole et de l'audition (p. ex. acoustique, phonologie, phonétique acoustique, science du langage, science de l'audition)
- les processus de perception et les variables psycholinguistiques liés au développement normal et à l'utilisation de la parole, du langage et de l'audition (p. ex. linguistique, psycholinguistique, développement normal du langage).

#### **DOMAINES CONNEXES - (minimum de 200 heures)**

Les cours dans cette section peuvent inclure :

- l'étude des comportements humains normaux et anormaux (p. ex. psychologie, sociologie, anthropologie, éducation)
- la statistique (p. ex. statistiques de base, méthodes de recherche, conception de recherches)
- l'organisation administrative des programmes dans le domaine de l'orthophonie/audiologie (p. ex. pratiques professionnelles, questions et enjeux de la profession).

### **DOMAINE PROFESSIONNEL PRINCIPAL - (minimum de 360 heures)**

Les cours dans le domaine professionnel principal (majeure) comprennent des cours sur l'étude approfondie des troubles de fonctionnement de la parole, du langage ou de l'audition et sur l'évaluation clinique et le traitement des troubles de communication. Par « étude approfondie des troubles du fonctionnement de la parole, du langage ou de l'audition et de l'évaluation clinique et du traitement des troubles de communication », on entend le contenu minimum suivant :

#### **Pour les majeures en orthophonie**

- Troubles développementaux phonologiques ou de l'articulation
- Troubles de la parole d'origine neurologique
- Troubles du développement du langage
- Troubles acquis du langage
- Troubles de la voix
- Troubles de la résonance et troubles liés à des facteurs structuraux
- Troubles de la fluidité
- Communication suppléante et alternative
- Dysphagie

#### **Pour les majeures en audiologie**

- Troubles d'audition (périphériques et centraux)
- Mesure de l'audition
- Audiologie diagnostique
- Mesures électrophysiologiques
- Amplification avancée (systèmes, sélection, appareillage, vérification et validation)
- Aides auditives implantables
- Systèmes d'instrument (étalonnage, entretien)
- Audiologie pédiatrique
- Rééducation auditive (enfants et adultes)
- Perte auditive professionnelle

### **DOMAINE PROFESSIONNEL SECONDAIRE - (au moins 90 heures)**

Les cours dans le domaine professionnel secondaire (mineure) comprennent pour les majeures en orthophonie, des cours sur l'étude de l'audiologie, et pour les majeures en audiologie, des cours sur l'étude de l'orthophonie.

#### **Pour les majeures en orthophonie**

- Troubles auditifs et évaluation de l'audition
- Techniques d'éducation et de rééducation pour personnes malentendantes.

#### **Pour les majeures en audiologie**

- Troubles de la parole
- Troubles du langage
- Techniques d'évaluation et de rééducation de troubles de la parole et du langage

Veillez noter qu'une fois que vous avez utilisé un cours pour répondre aux exigences dans une catégorie, vous ne pouvez pas utiliser ces mêmes heures de cours pour répondre à une exigence dans une autre catégorie.

### **PRÉSENTATION DU FORMULAIRE B (RÉSUMÉ DES HEURES DE STAGE CLINIQUE)**

Vous devez faire remplir le formulaire B par votre directeur de programme d'audiologie ou d'orthophonie (ou son remplaçant désigné). Ce formulaire doit indiquer en détail les heures de stage clinique supervisé que vous avez effectuées dans le cadre de votre programme d'études. Au lieu du formulaire B, vous pouvez utiliser et soumettre le formulaire des heures de pratique clinique de l'Association canadienne des orthophonistes et audiologistes. Nous n'acceptons pas les photocopies.



Vous devez avoir accumulé un total (minimum) de **300 heures de stage clinique supervisé** sous contrôle universitaire dans le cadre de votre programme d'études. Les heures comptées doivent inclure des heures de pratique clinique directe effectuées auprès de personnes atteintes de troubles de communication. Au moins **225** de ces 300 heures doivent être dans le domaine professionnel principal visé par votre demande d'inscription et doivent être effectuées auprès de clients représentant des problèmes variés. Cette expérience doit inclure l'évaluation, la prise en charge et le travail auprès d'enfants et d'adultes. Vous devez avoir effectué au moins **20** heures de pratique clinique directe dans le domaine professionnel secondaire.

Par « pratique clinique directe », on entend les activités cliniques supervisées qui sont partagées ou les activités cliniques supervisées, effectuées en solo, et qui impliquent un contact direct avec les patients/clients.

Veuillez noter que sur les 300 heures exigées, vous ne pouvez compter que 30 heures dans la catégorie de la pratique simulée et des conférences/études de cas avec le superviseur clinique. Par pratique simulée, on entend les activités où l'on utilise des patients simulés ou « standardisés ». Les conférences/études de cas avec le superviseur clinique désignent les discussions entre vous et votre superviseur clinique au sujet d'un patient/client précis.

De plus, veuillez noter que vous ne pouvez pas compter les heures d'observation pour satisfaire aux exigences de l'Ordre pour les stages. Les heures d'observation désignent les activités auxquelles vous ne participez pas activement.

### PRÉSENTATION DU FORMULAIRE C (VÉRIFICATION DE L'INSCRIPTION/AUTORISATION D'EXERCER)

Les postulants qui ont reçu une autorisation d'exercer à titre d'orthophoniste ou d'audiologiste dans une autre province, un autre État ou un autre pays doivent remplir et nous présenter le formulaire C avec leur demande de certificat. Au lieu du formulaire C, vous pouvez nous fournir une lettre de l'organisme de réglementation confirmant que votre inscription/autorisation d'exercer est en règle. Nous n'acceptons pas les photocopies de carte de membre comme preuve de votre inscription/autorisation d'exercer.

### DOCUMENTS À FOURNIR À L'APPUI

Voici les documents que vous devez fournir avec votre demande de certificat de membre débutant :

#### **Preuve de citoyenneté canadienne ou du statut au Canada**

Si vous êtes citoyen canadien, vous devez fournir une copie de votre passeport ou de votre certificat de naissance ou une copie des deux côtés de votre carte de citoyenneté canadienne.

Si vous n'êtes pas citoyen canadien, vous devez fournir une copie de votre fiche d'établissement, de votre carte de résident permanent ou de votre autorisation d'emploi valide (c.-à-d. permis de travail).

Le registrateur révoquera immédiatement le certificat d'inscription de toute personne qui n'a plus le statut de citoyen canadien ou de résident permanent du Canada ou qui n'est pas autorisée à exercer la profession au Canada en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (du Canada).

#### **Preuve de changement de nom**

Si votre nom actuel est différent du nom qui paraît sur votre certificat de naissance, votre carte de citoyenneté, votre passeport, votre fiche d'établissement ou votre carte de résident permanent, vous devez nous fournir une copie de votre certificat de mariage ou du document officiel à l'appui de votre changement de nom.

## **Relevés de notes officiels**

Les relevés de notes officiels de vos diplômes d'études supérieures doivent nous être envoyés directement par votre université ou peuvent être présentés dans une enveloppe scellée de l'université avec votre demande. Si vous n'avez pas encore obtenu votre diplôme de niveau supérieur, vous devez présenter un relevé à jour de tous les cours complétés jusqu'à maintenant.

S'il vous est impossible d'obtenir les documents nécessaires des universités que vous avez fréquentées en raison de circonstances exceptionnelles (p. ex. guerre, problèmes politiques, perte de dossiers, écoles fermées), veuillez communiquer avec la directrice des Services d'inscription pour obtenir des directives quant à la présentation d'une déclaration statutaire au sujet des cours suivis.

Veuillez noter que vous devez également nous fournir un relevé de notes officiel pour confirmer les cours indiqués dans le formulaire A.

Si vous avez obtenu vos diplômes hors du Canada ou des États-Unis, vous devez les faire évaluer pour déterminer leur équivalence par rapport aux diplômes et titres décernés au Canada. Vous êtes responsable des coûts de cette évaluation. Pour plus d'information à ce sujet, communiquez avec l'adjointe du programme des Services d'inscription.

## **Lettre du directeur du programme d'études**

Si votre relevé de notes n'indique pas que vous avez reçu votre diplôme de niveau supérieur, vous devez présenter une lettre du directeur du programme universitaire confirmant que vous avez satisfait aux exigences du diplôme (c.-à-d. tous les cours, stages, projets de recherche et thèses) et indiquant la date à laquelle le diplôme vous sera attribué.

Si on ne vous a pas encore attribué votre diplôme, vous devez nous soumettre un relevé à jour des cours complétés jusqu'à maintenant et une lettre du directeur du programme indiquant la date à laquelle vous aurez terminé avec succès le programme. Ces deux documents sont essentiels.

## **Traduction des documents**

Si vos documents sont dans une langue autre que le français ou l'anglais, vous devez annexer une traduction anglaise ou française officielle de ces documents. Vous êtes responsables de payer les coûts de cette traduction.

L'Ordre n'accepte que les traductions faites par :

- le consulat, le haut-commissariat ou l'ambassade (au Canada) du pays qui a délivré le document;
- l'ambassade, le consulat ou le haut-commissariat du Canada dans le pays d'où vous avez émigré;
- un membre agréé de l'Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario (ATIO). Pour trouver un traducteur, communiquez avec l'ATIO au 1-800-234-5030 ou consultez le répertoire des membres dans le site Web à [www.atio.on.ca](http://www.atio.on.ca). Assurez-vous de confirmer auprès de l'ATIO que la personne est agréée dans la combinaison de langues de vos documents. Nous n'acceptons pas les traductions faites par des candidats à l'agrément de l'ATIO;
- un traducteur agréé d'une autre association professionnelle de traducteurs au Canada;
- un traducteur employé par le gouvernement fédéral, provincial ou municipal au Canada.

Assurez-vous que la traduction est bien identifiée pour que nous puissions l'ajouter à votre dossier. La traduction fournie doit répondre aux exigences suivantes :

La traduction doit être originale et doit s'accompagner d'une mention du traducteur indiquant :

- qu'il s'agit d'une traduction authentique et fidèle du document original;
- qu'il appartient à l'une des catégories indiquées ci-dessus (numéro d'identification et/ou sceau, nom, adresse et numéro de téléphone exigés);
- nom complet en caractères d'imprimerie du traducteur et signature.

### **Plan de cours (description du programme d'études)**

Le Comité d'inscription de l'Ordre examinera l'étendue et l'ampleur du programme d'études du postulant dans des domaines clés afin de vérifier s'il y a des lacunes, y compris dans les composantes du plan de cours.

Vous devez nous fournir une description détaillée de votre programme d'études. Les plans de cours fournis doivent indiquer :

- a. objectifs et format de présentation du cours
- b. heures totales de cours magistral
- c. travaux ou rapports exigés
- d. manuels exigés
- e. lectures exigées
- f. type d'examen
- g. méthode d'évaluation.

### **Évaluation de l'équivalence des diplômes**

Si vous avez obtenu vos diplômes universitaires hors du Canada ou des États-Unis, vous devez les faire évaluer pour déterminer leur équivalence par rapport aux diplômes et titres décernés en Ontario. Vous devez assumer les coûts de cette évaluation. L'évaluation doit être effectuée par un des organismes d'évaluation des diplômes reconnus dans l'Entente de reconnaissance mutuelle conclue par les provinces. Voici les organismes d'évaluation reconnus dans cette entente :

1. Comparative Education Service (CES)  
Université de Toronto  
162 St. George Street  
Toronto ON M5S 2E9  
Tél. : 416-978-2400 (poste 3)  
Courriel : [ces.info@utoronto.ca](mailto:ces.info@utoronto.ca)  
Site Web : [www.learn.utoronto.ca/ces](http://www.learn.utoronto.ca/ces)
2. International Qualifications Assessment Service (IQAS)  
9<sup>th</sup> Floor, 108 Street Building  
9942 – 108 Street  
Edmonton AB T5K 2J5  
Tél. : 780-427-2655  
Télééc. : 780-422-9734  
Site Web : [www.advancededucation.gov.ab.ca/iqas/iqas.asp](http://www.advancededucation.gov.ab.ca/iqas/iqas.asp)
3. World Education Services (WES)  
45 Charles Street East, Suite 700  
Toronto ON M4Y 1S2  
Tél. : 416-972-0070  
Télééc. : 416-972-9004  
Courriel : [canada@wes.org](mailto:canada@wes.org)  
Site Web : [www.wes.org/ca](http://www.wes.org/ca)

## Vérification de votre maîtrise du français ou de l'anglais

Vous devez démontrer une maîtrise raisonnable du français ou de l'anglais oral et écrit. Si votre langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais et si vous avez fait la totalité de vos études universitaires en orthophonie ou en audiologie dans une langue autre que le français ou l'anglais, vous devez fournir à l'Ordre la preuve de votre maîtrise du français ou de l'anglais en obtenant la note de passage à un des tests de compétence linguistique suivants reconnus par l'Ordre :

### Test d'anglais langue étrangère (Test of English as a Foreign Language [TOEFL])

- À la version Internet du test (iBT), vous devez obtenir une note d'au moins **100** au total avec une note minimum de **26** au test d'expression écrite et au test d'expression orale; ou
- À la version informatique du test (CBT), vous devez obtenir une note d'au moins **250** au total avec une note minimum de **5** à la rédaction et une note minimum de 50 au test d'expression orale en anglais (TSE); et
- À la version papier du test (PBT), vous devez obtenir une note d'au moins **600** au total avec une note minimum de **5** au test d'expression écrite en anglais (Test for Written English ou TWE) et une note minimum de **50** au test d'expression orale en anglais (Test for Spoken English ou TSE).

Pour plus d'information sur le TOEFL ou le TSE, communiquez avec :

TOEFL/TSE Services  
PO Box 6151  
Princeton, New Jersey 08547-6151  
USA  
Tél. : 609-771-7100  
Télec. : 609-771-7500  
ATS : 609-734-9362  
Courriel : [toefl@ets.org](mailto:toefl@ets.org)  
Site Web : [www.toefl.org](http://www.toefl.org)

### International English Language Testing System (IELTS) :

- Vous devez obtenir une note d'au moins **8.0** à ce test.

Pour plus d'information sur l'IELTS, communiquez avec :

En Ontario :

IELTS Test Centre  
Conestoga College  
299 Doon Valley Drive  
Kitchener (Ontario) N2G 4M4  
Tél. : 519-748-3516  
Télec. : 519-748-3505  
Courriel : [ielts@conestogac.on.ca](mailto:ielts@conestogac.on.ca)  
Site Web : [www.conestogac.on.ca](http://www.conestogac.on.ca)

Ailleurs dans le monde :

IELTS Subject Manager  
University of Cambridge  
Local Examinations Syndicate  
1 Hills Road  
Cambridge CB1 2EU UK  
Tél. : 44 1223 553745  
Télec. : 44 1223 553020  
Courriel : [guymmer.l@ucles.org.uk](mailto:guymmer.l@ucles.org.uk)  
Site Web : [www.ielts.org](http://www.ielts.org)

TESTCan (pour démontrer la maîtrise du français) :

- Vous devez obtenir une note d'au moins de **4.5** pour chaque section – compréhension de l'oral, compréhension de l'écrit, expression écrite et expression orale.

TESTCan  
Institut des langues officielles et du bilinguisme  
Université d'Ottawa  
600, rue King Edward  
Ottawa (Ontario) K1N 6N5  
Tél. : 613-562-5743  
Télec. : 613-562-5216  
Courriel : [ils-sli@uottawa.ca](mailto:ils-sli@uottawa.ca)  
Site Web :  
[www.olbi.uottawa.ca/en/testcan.php](http://www.olbi.uottawa.ca/en/testcan.php)

Vous êtes responsable de payer les coûts de ces examens.

Le code de l'Ordre pour le TOEFL est 8492. Inscrivez ce code sur votre feuille-réponses lorsque vous passerez l'examen TOEFL. Vous pouvez aussi inscrire le code de l'Ordre sur la demande de rapport sur votre note à l'examen. Si vous indiquez le code de l'Ordre, le service d'évaluation et d'examen nous enverra directement vos notes.

Les tests TOEFL sont offerts régulièrement dans plusieurs pays et dans la plupart des provinces canadiennes. Veuillez noter que l'Ordre n'accepte que les résultats aux tests de la compétence linguistique passés dans les deux ans qui précèdent la demande d'inscription. Si vous avez passé votre test il y a plus de deux ans, vous devrez fournir une nouvelle preuve de votre compétence linguistique.

## PRÉSENTATION DU FORMULAIRE D'INSCRIPTION DU CERTIFICAT DE MEMBRE DÉBUTANT

Si vous avez déjà trouvé votre emploi, veuillez remplir et nous faire parvenir le formulaire d'inscription du certificat avec votre demande de certificat de membre débutant ainsi que tous les frais applicables et documents à l'appui exigés.

Si vous n'avez pas encore d'emploi, veuillez remplir et nous faire parvenir seulement la demande de certificat de membre débutant, les frais administratifs et les documents à l'appui exigés. Attendez d'avoir accepté un emploi avant de remplir et de nous envoyer le formulaire d'inscription du certificat et le reste des frais d'inscription.

À noter : Vous devez attendre que l'Ordre vous décerne votre certificat d'inscription **avant** de commencer à exercer la profession en Ontario.

### **Nom du mentor**

Vous devez nous fournir le nom de votre mentor avant de commencer votre emploi en Ontario. Votre mentor doit être un membre en règle de l'OAOO, avoir un certificat de membre titulaire et posséder au moins quatre ans d'expérience professionnelle. Si vous avez de la difficulté à trouver un mentor, appelez l'Ordre pour demander de l'aide.

### **Renseignements au sujet de l'emploi**

Vous devez fournir les renseignements au sujet de votre emploi pour le tableau public. Assurez-vous que les renseignements indiqués au sujet de votre emploi sont complets et exacts. Si vous n'avez pas encore trouvé d'emploi au moment de présenter votre demande de certificat, gardez le formulaire d'inscription du certificat et faites-le nous parvenir dès que les renseignements seront disponibles.

### Assurance-responsabilité professionnelle

Votre formulaire d'inscription de certificat de membre débutant doit confirmer que vous avez une couverture d'assurance-responsabilité professionnelle d'au moins 2 000 000 \$ par demande de règlement et doit indiquer les renseignements suivants :

1. Nom de l'assureur;
2. Numéro de police;
3. Date d'expiration de la police.

Dans bien des cas, l'employeur offre une couverture d'assurance-responsabilité professionnelle. Si votre employeur n'offre pas cette couverture à ses employés, vous pouvez obtenir une assurance-responsabilité professionnelle auprès des compagnies suivantes :

#### WILLIS CANADA

145, rue King Ouest, bureau 1200  
Toronto (Ontario) M5H 1J8  
Tél. : 416-869-1320  
Télééc. : 416-869-1649  
Numéro sans frais : 1-800-268-8532

Vous pouvez également obtenir une assurance-responsabilité professionnelle par l'entremise de votre association professionnelle provinciale ou nationale. Pour vérifier les primes, veuillez communiquer avec l'association en question :

#### Association canadienne des orthophonistes et audiologistes (ACOA)

1, rue Nicholas, bureau 1000  
Ottawa ON K1N 7B7  
Tél. : 613-567-9968 ou 1-800-259-8519  
Télééc. : 613-567-2859  
Courriel : [caslpa@caslpa.ca](mailto:caslpa@caslpa.ca)  
Site Web : [www.caslpa.ca](http://www.caslpa.ca)

#### Ontario Association of Speech

Language Pathology and Audiology  
(OSLA)  
410, rue Jarvis  
Toronto ON M4Y 2G6  
Tél. : 416-920-3676 ou 1-800-718-6752  
Télééc. : 416-920-6214  
Courriel : [mail@osla.on.ca](mailto:mail@osla.on.ca)  
Site Web : [www.osla.on.ca](http://www.osla.on.ca)

**Veillez noter que l'OAOO n'appuie aucune des compagnies susmentionnées. Vous êtes responsable de faire votre propre recherche et de choisir la compagnie qui répond le mieux à vos besoins.**

### FRAIS

#### Frais de demande

Les frais de demande doivent être acquittés au moment de la demande. Les frais de demande sont de **100 \$**.

Les frais de demande doivent être payés par chèque ou mandat, séparément des frais d'inscription du certificat et de la cotisation annuelle calculée au prorata.

#### Frais d'inscription du certificat et cotisation annuelle

Pour compléter votre inscription, vous devez verser les frais suivants :

1. frais d'inscription de **200 \$**;
2. cotisation annuelle calculée au prorata.

Attendez que le Comité d'inscription de l'Ordre étudie et approuve votre demande avant d'envoyer vos frais d'inscription et la cotisation annuelle calculée au prorata. Si votre demande est approuvée et si vous avez trouvé un emploi, vous devrez alors envoyer votre formulaire d'inscription du certificat et payer les frais d'inscription et la cotisation annuelle calculée au prorata.

L'année d'inscription de l'OAOO débute le 1<sup>er</sup> octobre et se termine le 30 septembre. La première année, votre cotisation annuelle est calculée au prorata en fonction de la date à laquelle nous vous remettons votre certificat et du 30 septembre. La cotisation annuelle est calculée au prorata comme suit :

Date de remise du certificat d'inscription	Cotisation annuelle de membre débutant
16 septembre au 15 octobre	12 mois = 300 \$
16 octobre au 15 novembre	11 mois = 275 \$
16 novembre au 15 décembre	10 mois = 250 \$
16 décembre au 15 janvier	9 mois = 225 \$
16 janvier au 15 février	8 mois = 200 \$
16 février au 15 mars	7 mois = 175 \$
16 mars au 15 avril	6 mois = 150 \$
16 avril au 15 mai	5 mois = 125 \$
16 mai au 15 juin	4 mois = 100 \$
16 juin au 15 juillet	3 mois = 75 \$
16 juillet au 15 août	2 mois = 50 \$
16 août au 15 septembre	1 mois = 25 \$

À noter : Vous devez verser les frais ci-dessus et avoir reçu votre certificat d'inscription de l'Ordre **avant** de commencer à exercer la profession en Ontario.

### Mode de paiement

Vous pouvez payer les frais applicables par :

1. carte de crédit Visa;
2. carte de crédit MasterCard;
3. chèque;
4. mandat.

Si vous payez par chèque ou mandat (dollars CAN seulement), veuillez l'établir à l'ordre de l'**OAOO**. Veuillez nous donner au moins un mois pour encaisser vos chèques après l'attribution de votre certificat d'inscription. Ne présumez pas que votre chèque a été encaissé avant la fin de cette période.

Des frais administratifs supplémentaires de **50 \$** sont imposés pour les chèques sans provision et les paiements par carte de crédit refusés.

### Autres coûts associés à l'inscription

Veuillez consulter le site Web des organismes d'évaluation de l'équivalence des diplômes et des services de tests de compétence linguistique pour connaître les coûts associés.

#### Évaluation de l'équivalence des diplômes :

1. World Education Services (WES) : [www.wes.org/ca/fees/schedule.asp](http://www.wes.org/ca/fees/schedule.asp)
2. Comparative Education Services (CES) : [www.learn.utoronto.ca/international-professionals/comparative-education-service-ces/ces-service-fees](http://www.learn.utoronto.ca/international-professionals/comparative-education-service-ces/ces-service-fees)
3. International Qualifications Assessment Service (IQAS) : [www.eae.alberta.ca/labour-and-immigration/overview-of-immigration/international-qualifications-assessment-service/apply/sample-assessment.aspx](http://www.eae.alberta.ca/labour-and-immigration/overview-of-immigration/international-qualifications-assessment-service/apply/sample-assessment.aspx)

Tests de compétence linguistique :

1. TOEFL : [www.ets.org/toefl/ibt/about/fees/](http://www.ets.org/toefl/ibt/about/fees/)
2. IELTS : [www.ielts.org/test\\_centre\\_search/search\\_results.aspx](http://www.ielts.org/test_centre_search/search_results.aspx)
3. TESTCan : [www.testcan.uottawa.ca/registration.php?lang=fra](http://www.testcan.uottawa.ca/registration.php?lang=fra)

## PROCESSUS D'EXAMEN DES DEMANDES

La directrice des Services d'inscription de l'Ordre et l'adjointe du programme s'occupent de toutes les demandes de renseignements au sujet du processus d'inscription. Les demandes reçues sont étudiées pour déterminer si le postulant répond aux critères d'inscription. L'Ordre ne fait pas d'évaluation informelle des titres et des diplômes des postulants.

Sur réception d'une demande, l'Ordre avise le postulant de tout document qui manque dans sa demande.

L'Ordre commence l'examen de la demande seulement après avoir reçu tous les documents requis. S'il manque des documents, le processus est retardé.

L'étude du dossier nécessite habituellement trois semaines lorsqu'il n'est pas nécessaire de le faire évaluer par le Comité d'inscription. La durée du processus peut varier pour plusieurs raisons.

Lorsque le postulant ne répond pas à tous les critères de l'inscription, un sous-comité du Comité d'inscription de l'Ordre doit étudier le dossier. Le processus d'examen de la demande nécessite alors entre quatre et six mois environ.

En principe, le Comité d'inscription se réunit au moins une fois par trimestre. Des réunions supplémentaires peuvent être organisées au besoin.

Pour vérifier le statut de votre demande, veuillez communiquer avec l'adjointe du programme au 416-975-5347, poste 213, au 1-800-993-9459, poste 213, ou par courriel à [cprashad@caslpo.com](mailto:cprashad@caslpo.com).

## EXAMEN DU DOSSIER PAR LE COMITÉ D'INSCRIPTION

Une demande d'inscription peut être renvoyée au Comité d'inscription de l'Ordre pour examen si le registraire de l'Ordre :

- a) a des doutes, en se fondant sur des motifs raisonnables, sur la mesure dans laquelle le postulant satisfait aux critères d'inscription;
- b) est d'avis que le certificat d'inscription du postulant devrait être assorti de conditions ou de restrictions, et que ce dernier s'y oppose;
- c) se propose de refuser la demande.

Lorsque le registraire renvoie une demande au Comité d'inscription, il avise le postulant des motifs légaux du renvoi et du droit qu'a ce dernier de présenter des observations par écrit.



Le postulant peut présenter des observations par écrit au sous-comité dans les trente jours suivant la réception de l'avis prévu au paragraphe 15 (3) de la *Loi sur les professions de la santé réglementées* (LPSR) ou dans tout autre délai plus long que peut fixer le registrateur dans l'avis.

Un sous-comité du Comité d'inscription examinera la demande à sa prochaine réunion prévue après avoir reçu les observations du postulant, le cas échéant.

Après examen de la demande et des observations, le sous-comité peut, par ordonnance :

1. enjoindre au registrateur de délivrer un certificat d'inscription;
2. enjoindre au registrateur de délivrer un certificat d'inscription si le postulant réussit aux examens établis ou approuvés par le sous-comité;
3. enjoindre au registrateur de délivrer un certificat d'inscription si le postulant réussit aux cours de formation supplémentaires indiqués par le sous-comité;
4. enjoindre au registrateur d'assortir le certificat d'inscription du postulant des conditions et des restrictions précisées et d'indiquer les restrictions s'appliquant au droit qu'a le postulant de présenter une demande en vertu du paragraphe 19 (1) de la LPSR;
5. enjoindre au registrateur de refuser de délivrer un certificat d'inscription.

Si des renseignements dans les observations présentées par le postulant ne sont pas clairs, le sous-comité peut demander des clarifications avant de prendre sa décision.

Le sous-comité du Comité d'inscription de l'Ordre fait part de sa décision ou de son ordonnance au postulant dans les trois semaines de la date de la réunion.

Pour toute question au sujet de la décision ou de l'ordonnance rendue par le sous-comité, vous pouvez communiquer avec la directrice des Services d'inscription.

Si le postulant désire présenter des renseignements supplémentaires après qu'une décision a été prise, la demande peut être présentée de nouveau à l'étude du Comité d'inscription. Le dossier sera normalement étudié à la prochaine réunion prévue du Comité.

## **FAIRE APPEL DE LA DÉCISION**

Tout postulant qui reçoit une ordonnance du sous-comité du Comité d'inscription de l'Ordre l'avisant du refus de sa demande d'inscription ou l'avisant de restrictions ou de conditions imposées à son certificat peut demander à la Commission d'appel et de révision des professions de la santé qu'elle réexamine sa demande ou qu'elle tienne une audience relativement à sa demande.

Voici les coordonnées de la Commission d'appel et de révision des professions de la santé :

Commission d'appel et de révision des professions de la santé  
151, rue Bloor Ouest, 9<sup>e</sup> étage  
Toronto ON M5S 2T5  
Tél. : 416-327-8512 Téléc. : 416-327-8524

À la suite de l'audience ou du réexamen, la Commission rend une ordonnance dans l'un ou l'autre, ou plusieurs, des buts suivants :

1. Confirmer l'ordonnance rendue par le sous-comité.
2. Exiger du Comité d'inscription qu'il rende une ordonnance enjoignant au registrateur de délivrer un certificat d'inscription au postulant si ce dernier réussit les examens ou suit la formation établis par le Comité d'inscription.
3. Exiger du Comité d'inscription qu'il rende une ordonnance enjoignant au registrateur de délivrer un certificat d'inscription au postulant et de l'assortir des conditions et des restrictions qu'elle estime appropriées.
4. Renvoyer la question au Comité d'inscription pour qu'un sous-comité l'examine de nouveau, en y joignant les raisons et les recommandations qu'elle estime appropriées.

### REMARQUE IMPORTANTE

Tout document original remis à l'Ordre pendant le processus d'inscription fait partie du registre et du dossier papier de l'Ordre. L'Ordre ne retourne **aucun** document original que la demande d'inscription soit acceptée ou refusée.

Cependant, conformément à l'annexe 2 de la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées*, l'OAOO fournira au postulant, sur demande, une photocopie des documents de sa demande. Le postulant doit verser les frais administratifs suivants avec sa demande écrite de photocopie :

- 50 \$ par demande incluant les 25 premières pages, puis 1 \$ par page supplémentaire.

## APPENDIX - APPLICATION TIMELINE

Application is received and assessed for completeness.  
Applicant is notified of receipt of application and outstanding documents are identified.  
(Timeline: 1 week from the date that the application is received)



All of the required documents have been received.  
Applicant notified that application is complete and that the application review process has begun.  
(Timeline: 1 week from the date that all of the required documents have been received by the College.)



No deficiency

Application is accepted  
Applicant notified of the approval of application and requirements to complete registration process.  
(Timeline: 3 weeks from the date that the applicant is notified that the application file is complete.)



Deficiencies identified

Application is not accepted  
Applicant notified that application requires further consideration by the College.  
(Timeline: 3 weeks from the date that the applicant is notified that the application file is complete.)



Completed Registration Form received  
Remaining fees paid.  
Certificate of registration issued.  
(Timeline: 1 week from receipt of completed registration form.)



Review of applicant's curriculum  
Identification of deficiencies completed.  
Applicant provided with a Notice of Referral to the Registration Committee.  
(Timeline: 8 to 10 weeks after notification that application requires further consideration.)



College receives a written submission from the applicant in response to Notice of Referral to the Registration Committee  
(Timeline: 30 days from the applicant's receipt of the Notice.)



Application is reviewed by the Registration Committee at the next available Committee meeting.  
(Timeline: Varies. The Committee meets quarterly.)



Registration Committee's decision is written and mailed to the applicant  
(Timeline: 3 weeks from the date of the Registration Committee meeting or 5 weeks if a decision requires translation.)



## Ordre des audiologistes et des orthophonistes de l'Ontario

3080, rue Yonge, bureau 5060, C.P. 71, Toronto Ontario M4N 3N1  
 Tél. : 416-975-5347 1-800-993-9459 ● Téléc. : 416-975-8394

### DEMANDE DE CERTIFICAT DE MEMBRE DÉBUTANT - DIPLÔMÉS INTERNATIONAUX

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS :		RÉSERVÉ À L'USAGE DU BUREAU
Prénom	Second prénom ou initiales	
Nom de famille	Nom de jeune fille	
Adresse		
Ville	Province	
Code postal	Pays	
Téléphone		
Courriel		Avez-vous déjà été inscrit ou fait une demande de numéro d'inscription auprès de l'Ordre des audiologistes et des orthophonistes de l'Ontario? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Date de naissance (mois-jour-année)	<input type="checkbox"/> Femme <input type="checkbox"/> Homme	

**PROFESSION :**  Orthophoniste  Audiologiste

**CITOYENNETÉ :**

Êtes-vous citoyen canadien?  Oui  Non

Si vous n'êtes pas citoyen canadien, êtes-vous un résident permanent ou un immigrant reçu du Canada?  Oui  Non

Dans la négative, détenez-vous une autorisation d'emploi en vertu de la *Loi sur l'immigration*?  Oui  Non

***Vous devez fournir, avec votre demande, la documentation permettant de vérifier votre statut de citoyen.***

**COMPÉTENCE LINGUISTIQUE :**

Langue maternelle :  Anglais  Français Autre (veuillez préciser) \_\_\_\_\_

J'ai reçu ma formation en orthophonie/audiologie en :  anglais  français

Autre (veuillez préciser) \_\_\_\_\_

Je vais offrir mes services professionnels en  anglais  français

Si vous allez offrir vos services dans d'autres langues, veuillez préciser \_\_\_\_\_

Langue dans laquelle je préfère recevoir la documentation de l'Ordre  anglais  français

***Si votre langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais et si vous avez fait la totalité de vos études universitaires dans une autre langue, vous devez fournir une preuve de maîtrise du français ou de l'anglais.***

**RÉSERVÉ À L'USAGE DU BUREAU**

Approuvé : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

## DEMANDE DE CERTIFICAT DE MEMBRE DÉBUTANT - DIPLÔMÉS INTERNATIONAUX

ÉTUDES :			
GRADE/DIPLÔME	DOMAINE DE SPÉCIALISATION	ÉTABLISSEMENT	ANNÉE

INSCRIPTION/AUTORISATION D'EXERCER :			
Êtes-vous ou avez-vous déjà été autorisé à exercer la profession d'audiologiste ou d'orthophoniste dans d'autres provinces/États/pays?			
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
ORGANISME DE RÉGLEMENTATION	PROVINCE/ÉTAT/PAYS	N° D'INSCRIPTION OU D'AUTORISATION	DATE D'EXPIRATION

***Veillez prendre les arrangements pour que les organismes de réglementation nous envoient directement la confirmation de votre inscription/autorisation d'exercer.***

CONDUITE ANTÉRIEURE :	
<b>Les membres de l'OAOO sont tenus de lui fournir les détails au sujet de toute infraction, décision et poursuite dont ils font l'objet.</b>	
1. Avez-vous déjà été reconnu coupable d'une infraction criminelle en Ontario ou dans un autre territoire canadien ou étranger?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
2. Avez-vous déjà été reconnu coupable de faute professionnelle, d'incompétence, d'incapacité ou de chose semblable en Ontario liée à l'exercice d'une autre profession de la santé, ou liée à l'exercice de la profession d'audiologiste ou d'orthophoniste ou d'une autre profession de la santé dans un autre territoire canadien ou étranger?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3. Faites-vous présentement l'objet d'une audience pour faute professionnelle, incompétence, aptitude professionnelle ou incapacité en Ontario liée à l'exercice d'une autre profession de la santé, ou liée à l'exercice de la profession d'audiologiste ou d'orthophoniste ou d'une autre profession de la santé dans un autre territoire canadien ou étranger?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
4. L'inscription, l'autorisation d'exercer ou un autre statut similaire vous a-t-il déjà été refusé par un organisme de réglementation d'une autre profession de la santé en Ontario ou par un organisme de réglementation de la profession d'audiologiste ou d'orthophoniste ou d'une autre profession de la santé dans un autre territoire canadien ou étranger?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5. Votre inscription, autorisation d'exercer ou autre statut similaire en Ontario lié à l'exercice d'une autre profession de la santé, ou lié à l'exercice de la profession d'audiologiste ou d'orthophoniste ou d'une autre profession de la santé dans un autre territoire canadien ou étranger a-t-il déjà été révoqué ou suspendu?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>Si vous avez répondu « Oui » à l'une de ces questions, veuillez fournir les détails sur une feuille séparée.</b>	

## DEMANDE DE CERTIFICAT DE MEMBRE DÉBUTANT - DIPLÔMÉS INTERNATIONAUX

### FRAIS :

Vous pouvez payer les frais de demande par chèque, mandat ou carte de crédit. Si vous choisissez de payer par chèque ou mandat, veuillez l'établir à l'ordre de l'**OAOO**. Si vous désirez payer par carte de crédit, veuillez fournir les renseignements ci-dessous.

**Veillez noter que les chèques sans provision et les paiements par carte de crédit refusés entraînent des frais supplémentaires de 50 \$.**

Chèque/mandat       Visa       MasterCard      Numéro de carte \_\_\_\_\_

Date d'expiration de la carte \_\_\_\_\_      Nom figurant sur la carte (EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE) \_\_\_\_\_

Montant autorisé : 100 \$

Signature

### DÉCLARATION :

1. J'autorise, par la présente, l'Ordre des audiologistes et des orthophonistes de l'Ontario à obtenir des renseignements d'autres organismes de réglementation, associations professionnelles, établissements d'enseignement, employeurs actuels et passés pour les besoins liés à mon inscription et à mes qualifications.
2. Je déclare, par la présente, que tous les renseignements contenus dans cette demande sont complets et exacts.
3. Je m'engage à ne pas exercer sans une couverture d'assurance-responsabilité professionnelle d'au moins 2 000 000 \$ par demande de règlement.
4. Je reconnais que je dois détenir un certificat d'inscription valide de l'OAOO pour exercer la profession d'audiologiste ou d'orthophoniste en Ontario. Je reconnais également que je ne peux pas utiliser les titres « audiologiste », « orthophoniste » ou « logopède » à moins de détenir le certificat d'inscription correspondant.
5. Je reconnais qu'il m'incombe d'informer immédiatement l'OAOO par courrier, télécopieur ou courriel de tout changement de nom, d'adresse postale, de numéro de téléphone pour me joindre ou d'adresse de courriel.
6. Je m'engage à informer l'OAOO immédiatement par écrit (i) si je suis trouvé coupable d'une infraction quelconque en Ontario ou dans tout autre territoire; (ii) si une décision est rendue à mon endroit ou une audience est introduite contre moi pour faute professionnelle, incompétence, aptitude professionnelle ou incapacité liée à l'exercice de la profession d'audiologiste ou d'orthophoniste ou d'une autre profession de la santé en Ontario ou dans un autre territoire; (iii) si l'inscription, l'autorisation d'exercer ou un autre statut similaire m'est refusé par un organisme de réglementation d'une autre profession de la santé en Ontario ou par un organisme de réglementation de la profession d'audiologiste ou d'orthophoniste ou d'une autre profession de la santé dans un autre territoire canadien ou étranger; ou (iv) si mon inscription, autorisation d'exercer ou autre statut similaire en Ontario lié à l'exercice d'une autre profession de la santé, ou lié à l'exercice de la profession d'audiologiste ou d'orthophoniste ou d'une autre profession de la santé dans un autre territoire canadien ou étranger est révoqué ou suspendu.
7. Je comprends que toute déclaration fautive et trompeuse sera considérée comme un acte de faute professionnelle et pourrait entraîner des mesures disciplinaires et d'autres poursuites.

Signature: \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_

## DEMANDE DE CERTIFICAT DE MEMBRE DÉBUTANT - DIPLÔMÉS INTERNATIONAUX

### AVANT DE POSTER VOTRE DEMANDE

Assurez-vous d'inclure tous les documents et les frais suivants qui sont pertinents à votre inscription.

**Les titulaires d'une maîtrise en audiologie ou en orthophonie formés à l'étranger doivent fournir les documents suivants :**

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Une demande de certificat remplie, signée et datée.   | <input type="checkbox"/> Les documents confirmant que vous avez la citoyenneté canadienne, le statut d'immigrant reçu ou une autorisation d'emploi en vertu de la <i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i> .  |
| <input type="checkbox"/> Des frais de demande de 100 \$.   | <input type="checkbox"/> Un plan de cours qui donne une description détaillée de votre programme d'études. Les plans de cours fournis doivent indiquer : <ul style="list-style-type: none"><li>a. objectifs et format de présentation du cours;</li><li>b. heures totales de cours magistral;</li><li>c. travaux ou rapports exigés;</li><li>d. manuels exigés;</li><li>e. lectures exigées;</li><li>f. type d'examen;</li><li>g. méthode d'évaluation.</li></ul> |
| <input type="checkbox"/> Relevés de notes officiels des programmes d'études de premier et deuxième cycles envoyés directement par vos universités ou présentés dans une enveloppe scellée de l'université. | <input type="checkbox"/> Évaluation de l'équivalence du diplôme effectuée par un des organismes d'évaluation des diplômes suivants : International Qualifications Service (IQAS), World Education Services (WES) ou Comparative Education Service de l'Université de Toronto (s'il y a lieu).   |
- Remarque : Voici les documents que vous devez nous présenter si on ne vous a pas encore attribué votre diplôme :
1. Un relevé à jour de tous les cours complétés jusqu'à maintenant; et
  2. Une lettre du directeur du programme universitaire confirmant que vous avez satisfait à toutes les exigences du diplôme et indiquant la date à laquelle le diplôme vous sera attribué. Nous n'acceptons pas les photocopies.
- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Formulaire A ci-joint.  | <input type="checkbox"/> Preuve de maîtrise du français ou de l'anglais (c.-à-d. TOEFL, IELTS ou TestCAN). Vous devez fournir cette preuve si votre langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais ou si vous avez fait la totalité de vos études universitaires en orthophonie ou en audiologie (cours théoriques et stage) dans une langue autre que le français ou l'anglais. |
| <input type="checkbox"/> Formulaire B ci-joint (résumé des heures de stage clinique supervisé) (signé et confirmé par votre université). Votre directeur de programme d'audiologie ou d'orthophonie (ou son remplaçant désigné) doit remplir ce formulaire qui indique en détail les heures de stage clinique supervisé que vous avez effectuées dans le cadre de votre programme d'études. Nous n'acceptons pas les photocopies. Tous les documents doivent être les originaux et doivent être envoyés directement de l'université. | <input type="checkbox"/> Confirmation de l'inscription/autorisation d'exercer (formulaire C ci-joint) ou une lettre qui confirme votre inscription/autorisation d'exercer dans un autre territoire (le cas échéant).  |

**Sur demande de l'OAOO, après examen de votre dossier de demande :**

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Une demande d'inscription du certificat de membre débutant remplie, signée et datée. | <input type="checkbox"/> Cotisation annuelle calculée au prorata (pour connaître le montant, voir la section des frais dans le guide). |
| <input type="checkbox"/> Des frais d'inscription de 200 \$.   |  |



## FORMULAIRE A : COURS OBLIGATOIRES

### CALCUL DU NOMBRE D'HEURES DE COURS

Il s'agit du nombre d'heures de cours suivis. Par exemple, si le cours s'est déroulé sur une période de 15 semaines à raison de deux heures par semaine, le nombre d'heures du cours totaliserait alors 30.

SECTION I PROCESSUS DE COMMUNICATION DE BASE – 270 HEURES DE COURS EXIGÉES		
N° DE COURS	NOM DU COURS	N <sup>bre</sup> d'HEURES
Fondements anatomiques, physiologiques et neurologiques du développement normal de la parole, du langage et de l'audition.		
Fondements et processus physiques de la production et de la perception de la parole et de l'audition		
Processus de perception et variables psycholinguistiques liés au développement normal et à l'utilisation de la parole, du langage et de l'audition.		
<b>NOMBRE TOTAL D'HEURES (MINIMUM DE 270 HEURES)</b>		





## FORMULAIRE A : COURS OBLIGATOIRES

SECTION II		DOMAINES CONNEXES – 200 HEURES DE COURS EXIGÉES
N° DE COURS	NOM DU COURS	N <sup>bre</sup> d'HEURES
Étude des comportements humains normaux et anormaux		
Statistique		
Organisation administrative des programmes dans le domaine de l'orthophonie ou de l'audiologie		
NOMBRE TOTAL D'HEURES (MINIMUM DE 200 HEURES)		





# FORMULAIRE B: RÉSUMÉ DES HEURES DE STAGE CLINIQUE [POUR LES POSTULANTS EN ORTHOPHONIE]

	ÉVALUATION/ IDENTIFICATION		TRAITEMENT/ PRISE EN CHARGE		PRATIQUE SIMULÉE	CONFÉRENCES /ÉTUDES DE CAS AVEC LE SUPERVISEUR CLINIQUE
	ENFANTS	ADULTES	ENFANTS	ADULTES	MAXIMUM DE 30 HEURES*	
<b>ORTHOPHONIE – MINIMUM DE 225 HEURES DE CONTACT DIRECT AVEC LES CLIENTS</b>						
Troubles de développement du langage						
Troubles acquis du langage						
Troubles phonologiques/ d'articulation						
Troubles de la voix/de la résonance						
Troubles de fluidité						
Dysphagie						
Troubles moteurs de la parole						
Troubles connexes (précisez)						
<b>TOTAL D'HEURES - ORTHOPHONIE</b>						
<b>AUDIOLOGIE – MINIMUM DE 20 HEURES DE CONTACT DIRECT AVEC LES CLIENTS</b>						
Rééducation auditive						
Examens audiométriques						
<b>TOTAL D'HEURES - AUDIOLOGIE</b>						

<b>GRAND TOTAL</b>	<b>ORTHOPHONIE</b> _____	<b>+</b>	<b>AUDIOLOGIE</b> _____	<b>=</b> _____	<b>MINIMUM DE 300</b>
Nom du postulant (en caractères d'imprimerie)					
Je confirme que le stage ci-dessus a été effectué à _____ nom de l'université)					
_____			_____		
(Signature du directeur du programme)			(Date)		

**N.B. :** \*Sur les 300 heures exigées, vous ne pouvez compter que 30 heures dans la catégorie de la pratique simulée et des conférences/études de cas avec le superviseur clinique. Au lieu de soumettre le formulaire ci-dessus, les diplômés peuvent soumettre le formulaire des heures de pratique clinique de l'Association canadienne des orthophonistes et audiologistes.



# FORMULAIRE B : RÉSUMÉ DES HEURES DE STAGE CLINIQUE [POUR LES POSTULANTS EN AUDIOLOGIE]

	ÉVALUATION/ IDENTIFICATION		TRAITEMENT/ PRISE EN CHARGE		PRATIQUE SIMULÉE	CONFÉRENCES /ÉTUDES DE CAS AVEC LE SUPERVISEUR CLINIQUE
	ENFANTS	ADULTES	ENFANTS	ADULTES	MAXIMUM DE 30 HEURES*	
<b>AUDIOLOGIE – MINIMUM DE 225 HEURES DE CONTACT DIRECT AVEC LES CLIENTS</b>						
Mesures audiométriques de base						
Mesures électrophysiologiques						
Autres mesures diagnostiques particulières						
Amplification						
Éducation et rééducation auditives						
Autres (précisez)						
<b>TOTAL D'HEURES - AUDIOLOGIE</b>						
<b>ORTHOPHONIE – MINIMUM DE 20 HEURES DE CONTACT DIRECT AVEC LES CLIENTS</b>						
Évaluation et prise en charge de troubles de la parole et du langage non liés à une perte auditive						
<b>TOTAL D'HEURES - ORTHOPHONIE</b>						

<b>GRAND TOTAL</b>	<b>AUDIOLOGIE _____ + ORTHOPHONIE _____ = _____</b>	<b>MINIMUM DE 300</b>
--------------------	---	-----------------------

Nom du postulant (en caractères d'imprimerie)

Je confirme que le stage ci-dessus a été effectué à \_\_\_\_\_  
nom de l'université)

\_\_\_\_\_  
(Signature du directeur du programme)

\_\_\_\_\_  
(Date)

**N.B.:** \* Sur les 300 heures exigées, vous ne pouvez compter que 30 heures dans la catégorie de la pratique simulée et des conférences/études de cas avec le superviseur clinique.  
Au lieu de soumettre le formulaire ci-dessus, les diplômés peuvent soumettre le formulaire des heures de pratique clinique de l'Association canadienne des orthophonistes et audiologistes.



## FORMULAIRE C : VÉRIFICATION DE L'INSCRIPTION/AUTORISATION D'EXERCER

<b>SECTION A :</b> À remplir par le postulant. Envoyez ensuite à l'organisme de réglementation approprié.					
Nom de famille		Prénom		Nom de jeune fille	
Date de naissance		J'ai obtenu mon inscription, certification ou autorisation d'exercer de votre organisme en :		Numéro attribué :	
Jour	Mois	Année	Mois	Année	
Diplômé de :		Situé à :		Date :	
		Ville	Pays	Mois	Année
Adresse actuelle :					
Signature du postulant :				Date	
<b>SECTION B :</b> À remplir par l'organisme de réglementation et à envoyer ensuite à l'Ordre des audiologistes et des orthophonistes de l'Ontario, 3080, rue Yonge, bureau 5060, C.P. 71, Toronto, ON M4N 3N1.					
<b>La personne dont le nom paraît ci-dessus a fait une demande d'inscription pour exercer la profession en Ontario. Nous avons besoin des renseignements indiqués dans ce formulaire avant d'examiner sa demande.</b>					
Classe, titre ou catégorie d'inscription ou d'autorisation d'exercer :					
Profession : <input type="radio"/> Audiologiste <input type="radio"/> Orthophoniste			Numéro d'inscription/autorisation d'exercer :		
Date originale de délivrance de l'inscription/autorisation :			Date d'expiration :		
Inscription/Autorisation d'exercer : <input type="radio"/> active <input type="radio"/> inactive <input type="radio"/> temporaire <input type="radio"/> autre (expliquez)					
Conditions ou restrictions imposées? <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non Si oui, veuillez nous fournir toute documentation appropriée au sujet des conditions ou des restrictions imposées au certificat.					
L'inscription, la certification ou l'autorisation d'exercer de cette personne a-t-elle déjà été suspendue ou révoquée? <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non Si oui, veuillez indiquer les raisons.					
Cette personne a-t-elle déjà fait l'objet de sanctions disciplinaires? <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non Si oui, veuillez nous fournir toute documentation appropriée relative aux sanctions imposées.					
(SCEAU)		Signature du registraire/remplaçant :			
		Date :			
		Téléphone :			
		Nom de l'organisme de réglementation/d'autorisation :			
		Province/État/Pays :			



## Ordre des audiologistes et des orthophonistes de l'Ontario

3080, rue Yonge, bureau 5060, C.P. 71, Toronto, Ontario M4N 3N1  
Tél. : 416-975-5347 1-800-993-9459 ● Téléc. : 416-975-8394

### FORMULAIRE D'INSCRIPTION DU CERTIFICAT DE MEMBRE DÉBUTANT

**Avant de vous attribuer un numéro d'inscription, nous devons recevoir ce formulaire d'inscription du certificat.**

- Indiquez tous les renseignements demandés (écrire lisiblement en caractères d'imprimerie). Les formulaires incomplets retarderont le processus d'inscription.
- Annexez vos frais d'inscription de 200 \$ et votre cotisation annuelle calculée au prorata (pour connaître le montant, voir la section des frais dans le guide).

<b>Nom du postulant :</b>	<i>Réservé à l'usage du bureau</i>
<b>Date de début de l'emploi (mois-jour-année) :</b>	
<b>Nom du mentor :</b>	

Adresse postale préférée : <input type="checkbox"/> Adresse domiciliaire <input type="checkbox"/> Adresse professionnelle			
<b>ADRESSE PROFESSIONNELLE PRINCIPALE</b>			
Organisme			
Service/ département			
Rue			
Ville/Province		Code postal	
Pays		Téléphone	
<b>ASSURANCE-RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE</b>			
J'ai une assurance-responsabilité professionnelle d'au moins 2 000 000 \$ par demande de règlement.			
Signature _____		Date _____	
Nom de l'assureur			
N° de police d'assurance		Expiration (jj/mm/aa)	

<b>FRAIS D'INSCRIPTION</b>			
Vous pouvez payer les frais d'inscription par chèque, mandat ou carte de crédit. Veuillez établir votre chèque ou mandat à l'ordre de l'OAOO. Si vous désirez payer par carte de crédit, veuillez fournir les renseignements suivants :			
<input type="checkbox"/> Chèque/Mandat	<input type="checkbox"/> Visa	<input type="checkbox"/> MasterCard	Numéro de carte : _____
Date d'expiration sur la carte : _____		Nom sur la carte (EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE): _____	
Montant autorisé : _____		Signature : _____	

